



#### INFORMATIONS PRATIQUES

- **Objectifs** : donner les connaissances nécessaires à l'application de l'accord de branche dans les entreprises de transport sanitaire.
- **Public concerné** : dirigeants d'entreprises TPE / PME, collaborateurs de ces dirigeants.
- **Durée de la formation** : ✓ 1 journée (soit 7 heures) ✓ Horaires : 8 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 17 h
- **Lieu de la formation** : à définir
- **Délai d'accès** : entre 1 et 7 jours
- **Formateur** : Marie-Claire LAGADEC
- **Pré requis** : aucun prérequis
- **Effectif** : une session de formation est organisée dès l'inscription de 6 personnes. Maximum: 12 personnes.
- **Moyens techniques et méthodes pédagogiques** : exposé via une présentation Powerpoint, textes de l'accord de branche, de l'arrêté d'extension, de la circulaire commentée, jurisprudence.
- **Déroulement** : la formation est organisée en présentiel (Odyssee Consultants se chargeant de réserver un espace adéquat) ou en distanciel (Odyssee Consultants adresse aux stagiaires les liens de connexion à la visioconférence).
- **Modalité de suivi** : QCM en fin de session, suivi spécifique et individualisé après la formation.
- **Point fort de la formation** : personnalisation de la formation en fonction des besoins et objectifs des participants
- **Coût pédagogique** : 365,00 € HT (y compris support pédagogique) - forfait par stagiaire
- **Documents de formation** : sont fournis à chaque stagiaire :
  - \* devis – programme de formation,
  - \* convention de formation
  - \* feuille d'émargement,
  - \* certificat de réalisation.
- **Satisfaction stagiaires** : 100% (en 2021)

#### PROGRAMME : DROIT DU TRAVAIL DU TRANSPORT SANITAIRE

**Préambule** : Hiérarchie des normes, contexte des négociations de branche.

**Partie 1** : Amplitude, travail effectif, limites du temps de travail effectif:

Rappels des définitions : amplitude, temps de travail effectif, temps de pause, coupure. Limites (quotidienne et hebdomadaire) du temps de travail effectif).

**Partie 2** : Pauses, coupures repas, temps d'habillage et de déshabillage:

Organisation de la durée du travail, pauses et coupures, temps d'habillage et de déshabillage.

**Partie 3** : Décompte du temps de travail effectif des personnels ambulanciers roulants

Base du décompte ? incidences des pauses et/ou coupures. Le principe d'équivalence : quel avenir ? quel impact de la loi "Travail" et des ordonnances "Macron" ? décompte à la "quatorzaine"

**Partie 4** : Heures supplémentaires :

Identification, majorations et contreparties.

**Partie 5** : Services de permanence, travail de nuit :

Spécificités des services de permanence, incidences de l'accord de 2016, travail de nuit et travailleur de nuit (définition, contreparties...)

**Partie 6** : Temps de repos :

Repos quotidien et hebdomadaire.

**Partie 7** : Autres indemnités, salaires :

Effets de l'extension sur la grille des salaires conventionnels

Indemnités particulières : ex : jour férié travaillé, dimanche...

Conditions d'octroi des indemnités de repas

Rappel : feuille de route hebdomadaire

Conclusion : Quand appliquer l'accord du 16/06/2016 ? Ce que prévoient l'accord, l'arrêté d'extension...